



GUIDE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE



Édition 2025

Qu'est ce que le « bien vivre ensemble » ?

Le « bien vivre ensemble » est plus que jamais une nécessité dans notre commune de Champagne sur Oise, où les **différences culturelles, sociales et générationnelles** se côtoient au quotidien.

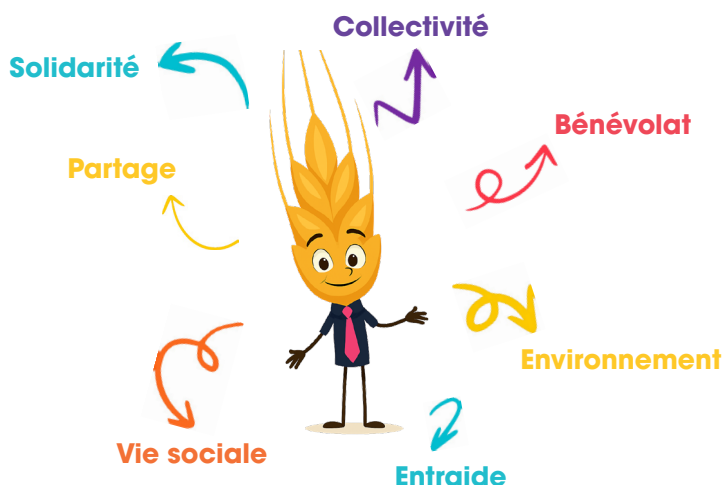
Il ne s'agit pas simplement de partager un même espace, mais il s'agit d'un véritable **engagement collectif** fondé sur les notions de **respect**, de **tolérance**, de **solidarité** et d'**écoute des autres**.

Cela suppose de **construire des relations harmonieuses**, d'**accepter la diversité** et de faire de cette richesse un levier pour le bien-être de chaque Champenois et Champenoises.

Ce livret a pour ambition de **sensibiliser**, d'**informer** et de **guider** toutes personnes participant à la vie de notre commune de Champagne sur Oise.

Vous y trouverez des **principes**, des **conseils**, des **actions concrètes** pour favoriser un climat de confiance et d'ouverture sur les autres dans tous les domaines touchant notre quotidien au sein de notre commune.

Ce travail est le fruit d'un partage d'idées et de réflexions entre les jeunes du **Conseil Municipal des Jeunes** et du **Conseil des Aînés**.



Ce livret est une invitation pour que le « bien vivre ensemble » ne soit pas seulement un idéal mais une réalité de chaque jour !

Un engagement collectif : la sécurité !

En ville, la sécurité de tous dépend du comportement de chacun : piétons, cyclistes et automobilistes.

Stationnement



Respecter les zones de stationnement :

La commune met à disposition de nombreux emplacements de **stationnement gratuits**, dont **certaines zones bleues**. L'utilisation d'un disque de stationnement y est obligatoire. Veillez à respecter scrupuleusement les horaires indiqués.

Le **stationnement sur les trottoirs est interdit** en l'absence de marquage au sol, afin de garantir l'accessibilité et la sécurité des piétons, poussettes et personnes en fauteuil roulant.



Adopter un comportement responsable, c'est contribuer à une ville plus sûre et plus agréable pour tous.



Circulation



Piétons : priorité à la sécurité

Il est important de toujours respecter les passages piétons, qui permettent aux **usagers de traverser en toute sécurité**.

La prudence est de mise à proximité **des écoles, des aires de jeux**, et plus largement dans **l'ensemble de la ville**. Dans ces zones, il est important de respecter scrupuleusement la limitation de vitesse fixée à 30 km/h afin d'assurer la sécurité de tous.



Une circulation sûre et harmonieuse en milieu urbain :

En ville, la circulation alternée est mise en place dans certaines rues, afin de garantir la sécurité de tous les usagers. Il est essentiel de respecter ces règles de priorité et d'attendre son tour avant de s'engager. Une conduite vigilante et patiente contribue à fluidifier la circulation et à éviter les incidents.

Sur la route, les **limitations de vitesse ne sont pas optionnelles** : elles doivent être strictement respectées.



ADOPTONS LES BONS REFLEXES SOYONS TOUS VIGILANTS



Vivre en harmonie avec ses voisins

On ne choisit pas ses voisins, notre comportement favorisera une entente cordiale !

Bruit



Le bruit est un fléau pour le voisinage :

- **Évitons les travaux** (taille d'arbres et de haies, tonte de pelouse, perceuse, tronçonneuse, ...) **en dehors des heures autorisées** :
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- **Prévenez vos voisins en cas de fête**, afin de favoriser une bonne communication et de prévenir d'éventuels désagréments.
- **Attention aux aboiements répétés de vos animaux**, surtout pendant la nuit.

Communauté



Respecter la vie privée de vos voisins est essentiel, y compris dans les espaces partagés tels que les jardins, les cours ou les parties communes d'un immeuble.

Cela signifie adopter une attitude discrète, éviter les intrusions visuelles ou sonores et ne pas interférer dans la vie quotidienne des autres résidents. Une cohabitation harmonieuse repose sur la **considération mutuelle** et le **respect de l'intimité**, même lorsque l'on partage un même lieu de vie.

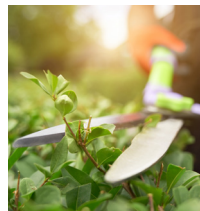


Entretien espaces verts



Les haies et arbustes doivent être taillés en concertation :

Les végétaux en limite de propriété doivent être entretenus régulièrement. Cette démarche permet de garantir le **respect des limites foncières** et d'**assurer une cohabitation harmonieuse**. Une bonne entente sur l'entretien de ces espaces évite les désagréments liés à l'ombre, à l'envahissement ou à la chute de branches.



Désherbage des pieds de murs et trottoirs :

Chaque riverain est responsable du nettoyage devant sa façade, entre les propriétés et sur le bord de la chaussée. Entretien à réaliser : balayage, désherbage, démoussage et nettoyage. L'utilisation de désherbants chimiques est interdite. Les déchets végétaux ne doivent pas être jetés sur la voie publique.

Solidarité



Soyez attentif aux personnes âgées ou/et isolées :

Un **simple geste de bienveillance**, comme proposer votre aide pour porter des courses, sortir les poubelles ou simplement échanger quelques mots, peut améliorer leur quotidien.

Rester à l'écoute et créer un lien régulier

permet de rompre leur isolement, mais aussi d'agir en cas de problème.

La solidarité contribue à faire de votre quartier un lieu bienveillant.

Privilégiez le dialogue direct et courtois :

Une discussion posée, menée dans le **respect** et l'**écoute mutuelle**, permet bien souvent de désamorcer les tensions avant qu'elles ne s'enveniment. Chercher des **compromis** est essentiel pour maintenir une bonne entente.

Le respect est la
clé d'un bon
voisinage.

”

Entretien, saluer,
aider : 3 principes pour
bien cohabiter.



**Un bon voisinage repose sur la bienveillance
et la communication.**

Je suis un Champenois responsable !

Une commune **paisible et solidaire** :
ensemble on dialogue et on s'investit !

Évènements



Participer aux événements citoyens :

Manifestations, réunions de quartier, nettoyage, fêtes (...), ces moments de rencontre sont l'occasion d'**échanger**, de **mieux connaître son territoire** et de **contribuer à son dynamisme**. En prenant part aux activités proposées, chacun élargit son cercle de connaissances, crée du lien social. C'est aussi une manière concrète de faire entendre sa voix, de s'informer et de participer à la construction d'un cadre de vie plus solidaire, convivial et vivant.

Retrouvez tous les événements sur www.champagne95.fr



Associatif



Pratiquer le bénévolat, s'investir dans le milieu associatif, c'est partager !

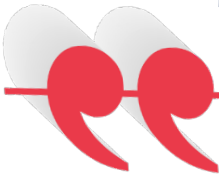
C'est bien plus qu'un simple engagement : c'est véritablement une manière concrète de partager son temps, ses compétences et son énergie au service des autres. Que ce soit dans le domaine social, culturel, sportif ou environnemental, chaque action compte. Le bénévolat favorise les rencontres, le dialogue entre générations et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté.

Retrouvez les associations champenoises : www.champagne95.fr

En cultivant le respect, l'écoute et l'engagement, chacun peut contribuer à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre !



Agir pour le bien commun, c'est être un citoyen.



Rendons chaque journée plus positive,
avec des valeurs qui nous motivent.

Citoyens



Contribuer à l'amélioration de ma commune :

Si je constate des **problèmes sur la voirie**, dans les espaces publics ou autres, il est important de transmettre l'information à la municipalité ou aux autorités compétentes. Cette démarche contribue à l'entretien et à l'amélioration de notre cadre de vie.

Aussi, **proposer des idées d'amélioration** pour mon quartier, c'est faire preuve d'écoute et de solidarité en tenant compte des besoins exprimés par les autres habitants.

Rester tolérant et bienveillant dans le respect mutuel :

Notre communauté, riche de sa diversité culturelle, sociale et générationnelle, nécessite une **attitude de tolérance** et de **bienveillance**.

Le respect mutuel est fondé sur un dialogue ouvert, exempt de préjugés, qui favorise la compréhension et renforce la cohésion sociale. Ensemble, nous pouvons construire un environnement harmonieux et dynamique, où chaque voix compte.



Un environnement plus propre, c'est un engagement responsable

Nos rues, nos places, nos parcs sont des espaces communs.

Leur propreté est l'affaire de tous, elle commence par des **gestes simples** que chacun peut accomplir.

Déchets et encombrants



Pratiquer le tri pour favoriser le recyclage de mes déchets.

Respecter les jours et horaires de collecte :

- Les **poubelles grises** (ordures ménagères en sacs ou bacs) et les poubelles jaunes (emballages, papiers, cartons) sont collectées tous les lundis matin.
- Le **bac vert** pour le verre est collecté le premier mercredi de chaque mois.
- La **collecte des encombrants** se fait uniquement sur rendez-vous. Ou vous pouvez déposer vos encombrants directement à la déchetterie, où ils pourront être recyclés. Contact : 0800 089 095.

Déchetterie Tri-Or : *rue Pasteur Prolongée, 95660 Champagne-sur-Oise*

Horaires d'hiver (1er octobre au 31 mars)

Du lundi au vendredi : 9h – 12h30 / 14h – 17h

Samedi : 9h – 17h

Dimanche : 9h – 12h30

Horaires d'été (1er avril au 30 septembre)

Du lundi au vendredi : 9h – 12h30 / 14h – 18h

Samedi : 9h – 19h

Dimanche : 9h – 12h30

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur www.tri-or.fr



Compost



J'ai un **composteur et je jardine de manière responsable** sans produits chimiques.

Formez-vous avec TRI-OR ! L'inscription se fait en quelques clics sur le site Internet du syndicat TRI-OR (www.tri-or.fr). Remplissez simplement le formulaire en ligne et un mail de rappel vous sera envoyé une semaine avant la date de votre session.

À l'issue de cette heure de formation, chaque participant repart avec un composteur en plastique ou en bois, un bio-seau, ainsi qu'un guide pratique du compostage.



La propreté est un pilier du bien vivre ensemble !



Consommation



Je réduis ma consommation d'énergie. J'évite le gaspillage !

J'éteins les lumières en sortant d'une pièce, je débranche les appareils inutilisés, et j'utilise des ampoules basse consommation. Je baisse le chauffage. Je ferme les fenêtres pour garder la chaleur ou la fraîcheur.

Je fais attention à l'eau, une ressource précieuse :

Je ferme le robinet quand je me brosse les dents, je prends des douches courtes et je récupère l'eau de pluie pour arroser les plantes. L'eau des lavoirs n'est pas destinée au lavage des voitures !

Je privilégie les déplacements les moins polluants.

Je choisis la marche et le vélo en ville.



Champagne à bicyclette,
l'air est plus net, la vie est plus
chouette.

L'Oise et les forêts sont notre
identité, arrêtons de
les polluer !



Espace public



Jeter ses déchets dans une poubelle, rien ne doit rester au sol !

Sur la voie publique, la commune met à votre disposition des poubelles pour le dépôt de vos déchets. Ne rien **abandonner dans les espaces verts**, préservons la nature à l'image des berges de l'Oise.

Ramasser les déjections de son animal. Des sacs sont à disposition.

Prendre soin des **équipements municipaux** : aires de jeux, bancs, équipements sportifs, locaux, etc.

Recours et démarches

Dans toute vie en communauté, des désaccords peuvent survenir. Pour éviter les conflits, on se doit de trouver ensemble des solutions adaptées :

- Privilégier le dialogue.
- Écouter tous les intervenants.
- Chercher une solution amiable.
- Faire constater le trouble en cas de conflit persistant.
- En dernier recours, faire appel à la justice qui tranchera en fonction des troubles causés et des preuves apportées.

**Une bonne entente repose sur la tolérance,
la communication et le respect des règles
de vie commune.**

Contacts

Mairie de Champagne sur Oise

8 bis place du Général de Gaulle,
95660 Champagne sur Oise
01. 30. 28. 77. 77

Police Municipale

13 rue Jules Picard,
95660 Champagne sur Oise
01. 30. 28. 77. 71

Tri-Or déchetterie

rue Pasteur Prolongée,
95660 Champagne sur Oise
01. 34. 70. 05. 60

Gendarmerie

26 avenue Jean Jaurès,
95340 Persan
01. 30. 28. 96. 71

Maison de la Justice

82 avenue Gaston Vermeire,
95340 Persan
01. 39. 37. 08. 74



En savoir plus : www.champagne95.fr